



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 91104

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que sa question écrite n° 55376 du 18 janvier 2005 concernant l'urbanisme n'a toujours pas obtenu de réponse, c'est-à-dire plus d'un an après qu'elle a été posée. Elle s'étonne tout particulièrement de ce retard important et elle souhaiterait qu'il lui en indique les raisons.

Texte de la réponse

Pour se protéger du bruit à proximité immédiate d'une infrastructure routière, il existe plusieurs types de réponses : l'isolation des constructions avec notamment des doubles vitrages ou doubles fenêtres, ou la construction d'un écran suffisamment haut avec des talus paysagers ou des murs anti-bruit. En coeur d'agglomération, l'isolation des constructions est souvent la meilleure réponse technique. La réalisation d'un « mur poids anti-bruit », suffisamment haut pour être efficace, peut effectivement se heurter aux règles d'urbanisme de la commune si, dans son plan local d'urbanisme (PLU), elle impose pour les clôtures la réalisation de murs bas surmontés d'une grille. C'est à la commune, à l'occasion d'une simple modification du PLU, de confirmer ou d'amender ses choix antérieurs en faveur d'un paysage ouvert sur des jardins privés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91104

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3616

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8488